



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr

Villejuif, le 18 septembre 2012

Contribution de la section INSERM du SNTRS CGT Pour les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)

Au moment où le gouvernement organise des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (régionales et nationales), les personnels de l'INSERM attendent de vrais changements et non pas de simples correctifs, ni un toilettage de l'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a été mise en place par les équipes Chirac et Sarkozy. Le principe de coopération a été remplacé par la concurrence généralisée, la liberté de recherche a été remplacée par un pilotage étroit et le caractère démocratique des organisations a été balayé. Il faut revenir aux valeurs du Service public. Le SNTRS CGT souhaite des transformations radicales qui passent par l'abrogation de la LRU, la suppression des agences ANR et AERES, ainsi que des Fondations de Coopérations Scientifiques (FCS).

Constat de la situation de l'ESR

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne hier et de la stratégie Europe 2020 aujourd'hui, mais aussi de la révision générale des politiques publiques, ce secteur a connu de nombreuses attaques : Pacte pour la Recherche en 2005, loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) en 2007 et des Agences qu'elles ont instituées (AERES et ANR). La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) a complété ce dispositif en 2009. Ces textes ont trouvé leur prolongement dans la mise en place des Alliances (Aviesan) ainsi que dans la réorganisation forcée de l'enseignement supérieur et de la recherche d'abord autour des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) puis, à l'occasion des différents appels d'offre du Grand emprunt qui a suscité un mouvement précipité de recomposition des universités à travers tout le pays, resserrée sur une dizaine de grands pôles dits « d'excellence », conduisant l'université et la recherche à se concentrer sur les IDEX qui vont aspirer l'essentiel des moyens. Ce qui aboutit à l'injonction à la fusion d'universités, mais aussi de centres de recherche (par ex centres d'Orléans et de Tours à l'Inra) ainsi qu'au déploiement de Fondations de Coopérations Scientifiques dont la gouvernance échappe totalement à l'ensemble des établissements et de leurs salariés.

Cette politique s'est accompagnée de la diminution drastique des crédits récurrents des laboratoires de recherche, de la réduction des budgets des universités (dont certaines ont été mises sous tutelle après deux exercices en déficit) et du blocage du nombre de postes de titulaires au profit d'un financement par projets et de l'utilisation massive de non titulaires. Dans le même temps, l'État favorisait le patronat par le Crédit Impôt Recherche et le Grand emprunt sans pour autant que cela se traduise par un essor tant de la recherche non finalisée que de la recherche appliquée.

Le ressort est le même pour le Plan Campus, la mise en place de Partenariats Public / Privé creusant l'endettement des universités et de l'État sur le long terme pour le plus grand profit des organismes financiers et des grands majors du bâtiment.

Cette politique nuit au développement des universités et d'une recherche publique (fondamentale ou finalisée) non lucrative qui doit contribuer au développement des connaissances et répondre aux besoins de toute la population, sur l'ensemble du territoire, hors de la pression des intérêts privés.

Accompagnée de la RGPP et de la menace de destruction du statut national pour certains corps de fonctionnaires, notamment les ITA, cette politique développe l'externalisation des services et la précarité. Elle provoque le

recrutement de plus en plus tardif des jeunes docteurs dans la catégorie A+, engendre le blocage des carrières, l'individualisation des rémunérations par les primes et la PES, la dégradation généralisée des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Ce qui a pour conséquence une paupérisation d'une partie sans cesse plus grande des agents de la Fonction publique.

Nous constatons aujourd'hui que les directions d'établissements continuent, comme si de rien n'était, la mise en œuvre des politiques néfastes dictées par le précédent gouvernement, les contrats d'objectifs, les plans d'action RGPP, et le dégraissage massif des CDD. Il nous semble plus qu'urgent que le Ministère gèle, *a minima*, ces opérations qui devraient aujourd'hui être caduques.

Les conséquences de cette politique pour les personnels et les équipes de l'INSERM

Réformes à l'Inserm de 2008 à 2012 :

Du Rapport Zerhouni AERES de l'Inserm (2008) à l'Aviesan (2009) :

L'Inserm a été le premier EPST évalué par l'AERES : le rapport Zerhouni proposait de créer un **Institut unique des Sciences de la Vie** sous le contrôle direct du gouvernement. La création de l'**Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé « Aviesan »** a été annoncée le 8 avril 2009. L'Alliance regroupe six établissements de recherche (CNRS, Inserm, CEA, Inra, Inria, IRD), l'Institut Pasteur, la Conférence des Présidents d'Université et les CHU. Elle définit, en lieu et place des organismes, les priorités scientifiques et les politiques de site. Elle intervient dans les choix de création d'unités, de fléchages de postes et d'investissements. Elle est organisée en 10 Instituts Thématiques Multi Organismes (ITMO). Avec l'Alliance, ce ne sont plus les instances des organismes qui se prononcent sur les priorités, les fléchages, les créations stratégiques d'unités, etc. Cette Alliance n'est pas une simple structure de coordination mais un outil pour un pilotage direct par le gouvernement au service des intérêts de l'industrie pharmaceutique et des industries de santé.

Du « Plan Stratégique » (2009) au « Contrat d'Objectifs » (2011) et à la RGPP (2012) :

Le « **plan stratégique** », voté au Conseil d'Administration de l'Inserm le 3 décembre 2009, décline les choix du Comité Stratégique des Industries de Santé (CSIS) qui s'est tenu à l'Élysée le 26 octobre 2009. Il s'agit de faire prendre en charge par la recherche publique une partie de la R&D du privé et d'aligner la recherche des laboratoires publics sur les stratégies des groupes privés. Cette politique a été concrétisée par la signature d'un accord entre Aviesan et Sanofi-Aventis en 2010. Le « **Contrat d'Objectifs** » (sans la partie « Moyens » !) a été voté au Conseil d'Administration de l'Inserm du 24 mars 2011, malgré l'opposition des représentants du personnel et celui d'une grande majorité du Conseil Scientifique.

Enfin, l'Inserm a été, comme les autres EPST, concerné par l'**audit des fonctions support** dans le cadre de la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Cela s'est fait sans aucune transparence.

Mais le PDG de l'Inserm ne compte pas s'arrêter là. Il veut sortir ce qui restera de l'Institut des Sciences Biologiques (InSB) du CNRS et le fusionner avec ce qui restera de l'Inserm pour **créer un Institut National du Vivant** afin d'amarrer encore plus l'ensemble du potentiel public de recherche en sciences de la vie aux industriels de la pharmacie et de la santé. Le **projet d'audition commune des candidats CR au CNRS et à l'Inserm par des CSS et des Sections du Comité National**, dont les thématiques auront été homogénéisées, en est la première étape.

Depuis la loi dite « Pacte pour la Recherche » de 2005, les couches technocratiques constituées d'experts désignés par le pouvoir et les Directions se sont empilées complexifiant à merveille le système. L'ANR et l'AERES sont des outils aux mains du Ministère pour piloter et normaliser la recherche. **Une armée de précaires (44% des effectifs de l'Inserm en 2011)** assure l'activité scientifique et administrative de l'Institut sans quasiment aucune perspective d'intégration et de stabilisation. Cette précarité endémique constitue une perte d'efficacité considérable. Il faut former les personnels qui, une fois opérationnels, s'en vont ! Les carrières sont bloquées, les salaires indignes des niveaux de qualification. Les primes, présentées comme solution pour motiver les personnels, déstabilisent les collectifs de travail.

Pour lire les **Propositions défendues par le SNTRS CGT :**

http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/Analyses_et_propositions_SNTRS-CGT.pdf

Pour lire les **Propositions de la FERC CGT (dont le SNTRS CGT) aux Assises ESR :**

http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/Ferc_CGT_assises_ESR_2012-09-13.pdf